

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

-----  
**Commune de L'HERMENAULT**  
-----

**Procès Verbal du Conseil Municipal  
Séance du 7 février 2011**

L'an deux mil onze, le sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 3 février 2011

**Présents :**

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, Catherine FAUCONNIER, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

**Absent :**

Gilbert GEFFARD  
Anne FIOLEAU

**Secrétaire de Séance :**

Jacques LAROCHE

-----

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2010 par l'ensemble des membres présents.

**OBJET N° 347 : OUVERTURE DE CREDITS POUR LA REALISATION  
DU COLUMBARIUM**

Le Maire rappelle qu'il n'avait pas été inscrit au budget primitif de 2010, la réalisation du columbarium.

En vertu de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2011, pour permettre le mandatement.

**Section d'Investissement**

**Dépenses**

Article 2116 cimetièrre - opération 78 aménagement divers + 10 300,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette ouverture de crédits.

**OBJET N° 348 : OUVERTURE DE CREDITS POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES**

Le Maire rappelle qu'il n'avait pas été inscrit au budget primitif de 2010 la restauration d'archives.

En vertu de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2011, pour permettre le mandatement.

**Section d'Investissement**

**Dépenses**

Article 2162 fonds anciens des bibliothèques et musées -	715,21 €
Opération 31 acquisition de matériel et mobilier	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette ouverture de crédits.

**OBJET N° 349 : VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD30**

Afin de lancer l'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 30 en entrée d'agglomération, le Maire donne connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises, et fixe les date et heure limite de remise des offres par les entreprises au Vendredi 4 mars 2011 à 12 h 00

Il sera porté une attention particulière lors de l'aménagement de la pointe RD30/VC10, afin de placer la banquette au plus près de celle-ci.

**OBJET N° 350 : DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DE SA REPRESENTATION AU SyDEV**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-10, L2122-25 et L5211-7, L5212-7 ;

Vu la délibération n° DEL032CS151110 du comité syndical du SyDEV, en date du 15 novembre 2010, portant réécriture des articles 1 et 10 de ses statuts ;

Considérant que l'article 10 de ces statuts dispose que le SyDEV est administré par un organe délibérant, le comité syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Energie, constitués des délégués des communes adhérentes ;

Considérant qu'aux termes de la révision statutaire du SyDEV votée par son comité syndical, préalable à la dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'Equipement de L'Herminault dont la commune est membre, et consécutivement à la promulgation de la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010, portant réforme des Collectivités Territoriales, il convient de désigner de nouveaux délégués de la commune pour le futur Comité Territorial de l'Energie de L'Herminault, en vue de désigner les nouveaux délégués au comité syndical du SyDEV ;

Considérant, par conséquent, que pour être représentée à ce collège électoral, notre commune doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires ;

Considérant que notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilité et incompatibilités de droit commun ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;

Au vu de ces éléments et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu, de désigner deux titulaires et deux délégués suppléants pour représenter notre commune au Comité Territorial de l'Energie de L'Herminault ;

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Territorial de l'Energie de L'Herminault.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées, le Conseil Municipal décide que la Commune sera représentée de la manière suivante :

Délégués titulaires :

- ❖ Monsieur LAROCHE Jacques - Conseiller Municipal
- ❖ Madame NOIRAUD Marie-Hélène - Adjoint au Maire

Délégués suppléants :

- ❖ Monsieur HAUGMARD François Xavier - Adjoint au Maire
- ❖ Monsieur RENAUD René - Conseiller Municipal

**OBJET N° 351 : RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire donne connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Il en ressort, entre autres, une baisse du prix global eau potable + assainissement collectif (Soit pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> une baisse de 3,02 %)

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le rapport sur les prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

### **OBJET N° 352 : REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Le Maire propose de procéder à la révision des loyers communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De nouvelles dispositions sont applicables depuis le 10 février 2008. L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005.

En conséquence, selon les critères de la loi précitée, le Conseil Municipal fixe le montant des loyers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, comme suit :

✚ 7 Grande Rue	355,06 € Mensuel
✚ 11 Bis rue de la Gazellerie	355,06 € Mensuel
✚ La Poste	726.36 € Trimestriel

En raison de la signature au 1<sup>er</sup> février 2011 du bail d'habitation pour le logement situé 11 rue de la Gazellerie, ce loyer ne sera pas révisé.

La révision du loyer du Presbytère est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Des devis seront demandés pour le branchement assainissement et la création de sanitaires pour l'atelier relais.

### **OBJET N° 353 : VENTE DE LA MAISON TEXIER**

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de baisser le prix de la maison léguée par Madame Louis TEXIER.

Il fixe à 50 000 € le prix de vente de l'ensemble de la propriété contre les 75 000 € arrêtés par délibération du 22 décembre 2008.

### **OBJET N° 354 : NOMINATION D'UN MEMBRE AU CCAS**

Il convient, suite à la démission de Monsieur Claude GAUTRON, de nommer un nouveau membre au CCAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de nommer Monsieur Patrice GILLIER, membre du CCAS.

### **OBJET N° 355 : CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA SMACL**

Suite à la délibération 301 du 28 juillet 2010 modulant le régime indemnitaire en cas d'absentéisme, un agent communal a posé une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif, dénonçant l'illégalité de cette délibération élaborée avec le centre de gestion.

Dans le cadre du contrat de protection juridique, la SMACL, compagnie d'assurance de la commune, prend à sa charge les frais d'avocat concernant cette affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'avocat.

### **OBJET N° 356 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

Le Maire présente les principales orientations budgétaires de l'année 2011 :

- ✚ Budget lotissement : Achat de terrains, viabilisation des terrains
- ✚ Budget Assainissement : Suite de la création de la station d'épuration
- ✚ Budget SIVOM Pôle Educatif Jules Verne :
  - Remboursement des emprunts,
  - Prévision des dépenses de fonctionnement pour la rentrée scolaire de septembre 2011
- ✚ Budget Communal :
  - Programme voirie 2011
  - Suite des travaux du columbarium
  - Aménagement de la Charmille
  - Aménagement sécurité sur la RD 30
  - Aménagement du cheminement piétonnier rue Salomon Raitig
  - Devenir des anciens locaux des ADMR et des bâtiments scolaires après l'ouverture de la future école. Une visite de ces locaux sera programmée avec les Conseillers Municipaux et la Commission bâtiment.

### **OBJET N° 357 : MISE A JOUR DU FONDS DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Pour continuer de proposer une bibliothèque municipale de qualité, il convient de mettre un certain nombre d'ouvrages au pilon. 41 livres sont proposés.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette liste. Avant destruction, ces livres seront proposés aux écoles, puis au grand public.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Marie-Cécile RIVIERE est nommée référent afin de mener une réflexion sur l'avenir médical de la commune.
- ✚ Jacques LAROCHE est nommé référent pour la mise en relation des acteurs économiques de la commune et organiser la première réunion.
- ✚ Toutes les solutions concernant la réhabilitation du complexe sportif sont envisagées. L'éventualité d'une démolition/reconstruction n'est pas exclue.
- ✚ Un grand nombre d'hermenaultais ayant reçu un colis de Noël remercie les membres du CCAS pour leur générosité.
- ✚ Des buses qui caractérisaient l'entrée d'un champ ont été enlevées lors d'un nettoyage de fossé. Les services techniques devront les remettre.

- ✚ Suite aux différents travaux de voirie sur la RD 30, la route se trouve rehaussée, condamnant l'ouverture de la grille d'entrée d'un particulier. Les services de l'Agence Routière Départementale seront sollicités.
- ✚ Des jeunes de L'Hermenault ont demandé la construction d'un terrain de BMX. Cette demande sera classée sans suite, la commune devant se centrer sur les sports collectifs accessibles au plus grand nombre.
- ✚ SIVOM Pôle Educatif Jules Verne :
  - Deux suppléants n'ont pas reçu la dernière convocation ; le secrétariat de mairie en sera informé.
  - Il conviendra de revoir la prise en charge des élèves déjeunant au restaurant scolaire mais n'étant pas domiciliés sur les communes de L'Hermenault et de Marsais Sainte Radegonde
- ✚ Monsieur RABILLER fait une présentation du site Internet de la commune actuellement en construction : [www.hermenault.fr](http://www.hermenault.fr) ou [www.lhermenault.fr](http://www.lhermenault.fr)

-----  
 Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 347 au n° 357  
 -----

<b>DORMEGNIES</b> Chantal	<b>HAUGMARD</b> François Xavier	<b>GEFFARD</b> Gilbert
<b>NOIRAUD</b> Marie-Hélène	<b>RABILLER</b> Patrice	<b>GARNIER</b> Thierry
<b>RIVIERE</b> Marie-Cécile	<b>FAUCONNIER</b> Catherine	<b>RENAUD</b> René
<b>MARCINIAK</b> Sandy	<b>CHIRON</b> Bruno	<b>FIOLLEAU</b> Anne
<b>LAROCHE</b> Jacques	<b>GILLIER</b> Patrice	